

Budget Primitif 2023 (BP) de la Métropole Rouen Normandie

Note de présentation

2022 a été l'année des nouvelles réalités, tant sur le plan climatique qu'économique : envolée des prix, notamment de l'énergie, succession de canicules et d'incendies, vague de sécheresse massive, retour de la guerre en Europe... À la crise sanitaire mondiale et à la crise environnementale s'est ainsi ajoutée une crise de l'énergie, dont on sait qu'elle a d'ores et déjà des conséquences immédiates et concrètes pour les habitants du territoire de la Métropole Rouen Normandie. Les entreprises, déjà lourdement impactées par les mesures de confinement liés à la pandémie, font désormais face à une augmentation massive de certaines dépenses.

Concernant la métropole, l'année 2022 marque une rupture profonde du fait de l'inflation générale et de l'explosion de coûts extrêmement importants dans le budget de la Métropole : indexes d'actualisation des coûts des services, matériaux et des biens ; coûts de l'énergie bien sûr. Certains postes de dépenses sont multipliés par 2 ou 3. Les recettes évoluent beaucoup plus modérément. Un effet de ciseau entre les recettes et les dépenses, d'une ampleur tout à fait inédite, sera constaté en 2022 et impactera fortement 2023.

La sobriété doit donc désormais être la mesure des choses. Face à la crise de l'énergie et à l'inflation, la métropole doit adapter son fonctionnement et faire des choix, tout en maintenant le cap de la transition social-écologique, la préparation d'un avenir plus durable et plus désirable, la lutte contre les inégalités.

Cependant les finances saines de la métropole permettent de présenter un budget primitif 2023 conforme aux orientations budgétaires précédemment débattues. Il intègre le maintien d'un haut niveau d'investissement, axé en particulier, la transition social écologique, le développement durable du territoire, l'amélioration du cadre de vie et la protection des populations dans l'urgence. Mais compte tenu de la dégradation extrêmement rapide de l'épargne en 2022 du fait de la crise énergétique, cet objectif ne pourra être atteint qu'avec un effort très important notamment concernant les dépenses de fonctionnement et ce dès 2023.

Il faut par ailleurs rappeler que de grandes incertitudes demeurent quant à la pérennité des dotations de l'Etat tout au long de la mandature. Nous nous situons dans un contexte budgétaire très incertain compte tenu des évolutions de conjoncture dans un environnement inédit et complexe.

I – L'EQUILIBRE GENERAL

Afin de conserver une cohérence pour les analyses financières, la présentation du budget 2023 présente différents retraitements dont des retraitements de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et relatifs aux mouvements concernant les domaines suivants :

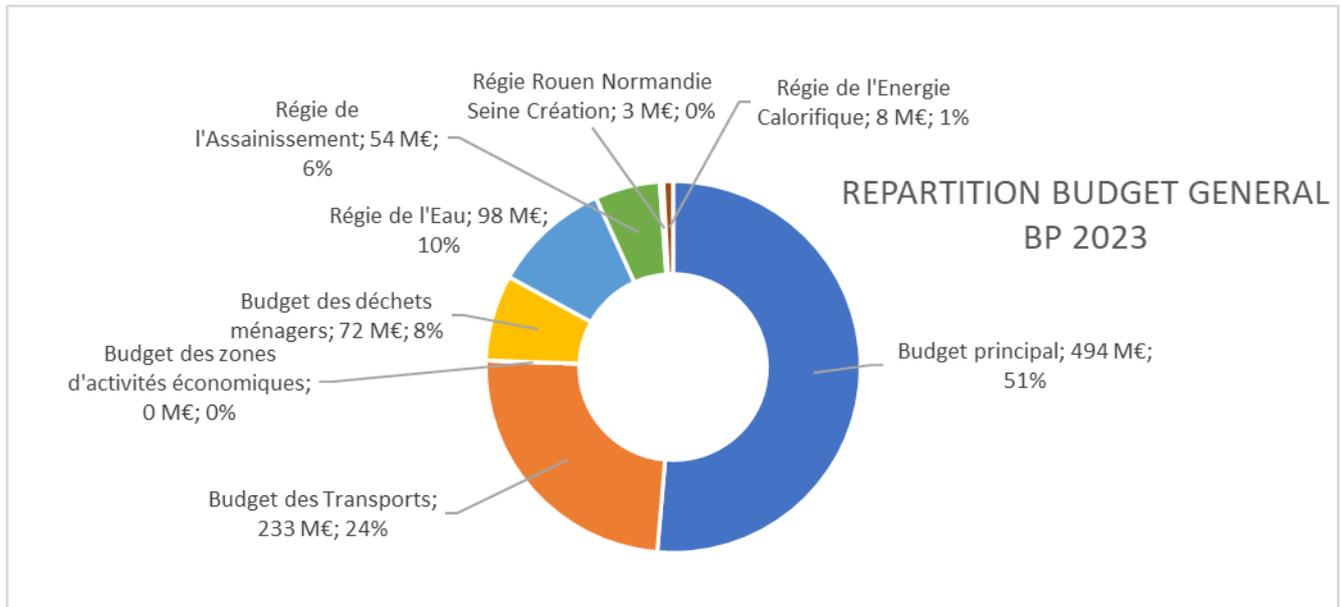
Indemnités d'éviction (dépenses exceptionnelles) ;
Subventions d'équipement (fonds de concours en investissement)

et le retraitement des subventions d'équilibre du budget principal vers le budget des transports et le budget des déchets ménagers.

Le budget général pour l'année 2023 s'équilibre, tous budgets confondus, à 961 385 315 €. Il est reparti sur 8 budgets :

- Budget principal
- Budget des Transports
- Budget des déchets ménagers
- Budget des zones d'activités économiques (pas de mouvements budgétaires)
- Régie de l'Eau

- Régie de l'Assainissement
- Régie Rouen Normandie Seine Création
- Régie de l'Energie Calorifique (réseaux de chaleur)



II - Budgets principal, des transports, des déchets ménagers et des zones d'activités

Equilibre global (budgets principal, des transports, des déchets ménagers et des zones d'activités)

- Le budget global pour 2023 (mouvements réels) s'équilibre à 799 M€.
- La CAF Brute résultant de ces quatre budgets s'élève à 42,5 millions d'euros, en baisse par rapport à l'an dernier (53 M€ au BP 2022).
- Le niveau des dépenses d'investissement proposé est stable (269 M€).
- La capacité de désendettement théorique à fin 2023 issue de ce projet de BP s'élève à 12,13 années contre 9,25 années au budget primitif 2022 pour ces 4 budgets. Si l'on prend en compte un taux de réalisation de 70 % des dépenses d'investissement (taux relativement performant pour des dépenses d'investissement), la capacité de désendettement passerait à 10,28 années soit bien en dessous des seuils d'alerte.

Recettes réelles de fonctionnement

Le montant total des recettes de ces quatre budgets s'élève à 533 M€. Parmi les principales recettes, nous pouvons citer :

➤ Fiscalité et dotations de l'Etat

	CA 2022 Prévisionnel	BP 2023	Variation
<u>Impôts Entreprises</u>			
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	44 424 787	47 712 575	
Cotisation à la valeur ajoutée (CVAE)	38 230 657	39 951 037	
TASCOM (surfaces commerciales)	6 760 000	7 000 000	
IFER (infrastructures de réseaux)	2 179 044	2 244 414	
Sous-total	91 594 488	96 908 026	+5,80 %
<u>Impôts Ménages</u>			
Taxe habitation (TH) résidences secondaires et logements vacants	2 388 675	2 485 665	
Taxe Foncier non bâti (TFNB)	87 516	91 454	
Taxe Additionnelle Foncier Non Bâti (TAFNB)	651 535	658 114	
Sous-Total	3 127 726	3 235 233	
<u>Impôts consommateurs</u>			
Taxe sur la valeur Ajoutée (TVA)	55 563 195	62 672 150	
Total fiscalité	150 285 409	162 815 409	+8,3%
<u>Compensation de l'Etat</u>			
Compensations fiscales	15 821 042	15 821 042	
DCRTP	20 191 544	20 191 500	
FNGIR	38 806 529	38 806 529	
Sous-total	74 819 115	74 819 071	
<u>Dotations de l'Etat et péréquation</u>			
DGF	60 844 272	60 844 272	
FPIC	5 000 000	5 400 000	
Sous-total	65 844 272	66 244 272	+0.6%
Total fiscalité et dotations de l'Etat	290 948 796	303 878 752	+4,4%

➤ TEOM

La TEOM concerne à la fois les entreprises et les ménages (propriétaires occupants et locataires).

Néanmoins, ce produit ne suffit pas à équilibrer le budget des déchets. Le budget principal doit abonder ce budget par une contribution annuelle.

Le taux de TEOM est de 8,06%. Ce taux s'applique de manière homogène sur l'ensemble du territoire de la Métropole depuis 2020. Le produit total prévisionnel s'établit à **53 M€**.

Pour 2023, il est proposé, comme en 2022, de ne pas modifier le taux unique de **8,06%** pour les contribuables du territoire et de poursuivre le travail sur la maîtrise des dépenses et la diminution des déchets produits.

➤ **Evolutions fiscales 2023**

Hypothèses fiscales proposées pour 2023	
IMPOTS ENTREPRISES	
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	Le taux voté par la Métropole sera proposé à 26,5%. Hypothèse d'actualisation de +5,6%. Les dominantes de la Métropole (80% des bases fiscales) progressent de façon favorable ainsi que les bases industrielles (seules bases indexées sur l'inflation).
CVAE (Cotisation à la Valeur ajoutée)	Réforme Gouvernementale. CVAE compensée par la moyenne du produit des années 2020 à 2023.
TASCOM (Surfaces commerciales)	Impôt lié à la surface commerciale et au chiffre d'affaires.
IFER (infrastructures de réseaux)	Hypothèse +3% (sur les bases).
IMPOTS MENAGES	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	Les valeurs locatives suivront l'inflation. Toutefois, le Parlement pourrait plafonner cette hausse pour les contribuables. Nous prévoyons une hausse de +4,5%
Taxe d'habitation sur les logements vacants	Hausse estimée de +1% en 2023, En parallèle, la Métropole doit rembourser les demandes de dégrèvements (prévision : -150 K€)
Taxe foncière sur le non-bâti	Taux voté par la Métropole constant à 2,6%. Hypothèse de +4,5% (idem taxe habitation)
Taxe additionnelle sur le foncier non-bâti	Estimation +1% en 2022
IMPOTS CONSOMMATEURS	
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	Le versement de la TVA 2022 devrait être réévalué du fait de l'inflation. Sur la base du nouveau produit attendu en 2022, nous prévoyons une hausse de +5.9% en 2023
IMPOTS MIXTES	
TEOM – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (entreprises et ménages)	Taux unique sur l'ensemble du territoire. Progression envisagée sur 2022 : +1,5 % (bases).

Le taux d'imposition de la CFE (cotisation foncière des entreprises) est aujourd'hui de 26,03%. Ce taux reste inférieur à la moyenne des taux de CFE sur l'Hexagone (29,85%) pour les EPCI.

La Métropole Rouen Normandie fait partie des quatre Métropoles de France (sur un total de 20) ayant un taux de CFE les plus bas (entre 25 et 26%).

Afin de faire face à la hausse du coût de l'énergie et pour asseoir notre politique sur la transition écologique, nous proposons d'augmenter légèrement notre taux de CFE de +1,8% avec un taux de 26,5%, restant dans le peloton de tête des métropoles affichant un taux de CFE avantageux pour les entreprises.

Cette évolution reste inférieure à l'inflation et permettra au budget de la Métropole de bénéficier d'un produit complémentaire prévisionnel d'environ 800 000 €.

Par ailleurs, il convient de rappeler que les entreprises industrielles ont été exonérées de CFE à hauteur de 50% depuis 2021. De plus, la Métropole a mis en place une politique fiscale avantageuse et unique en France depuis 2022 pour l'implantation des nouvelles entreprises : exonération à 100% de la CFE pendant trois ans, exonération pendant 5 ans (de 33% à 100% pour les entreprises en secteur AFR et ZAIPM) et exonération à 100% pendant 7 ans pour les jeunes entreprises et entreprises universitaires.

En parallèle, dès 2023, toutes les entreprises de la Métropole pourraient bénéficier une exonération de moitié de leur CVAE puis en totalité en 2024 (projet de loi de finances 2023 en cours de discussion).

Enfin, la Métropole confirme sa politique fiscale à destination des ménages : aucune hausse de fiscalité sur le foncier bâti, la TEOM, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il convient de rappeler que notre Etablissement ne lève pas de taxe foncière sur les propriétés bâties des ménages. A ce titre, la Métropole fait partie des quatre métropoles à ne pas avoir activé cet impôt.

➤ **Versement Mobilité (V.M.)**

Au 1er janvier 2020 et selon la loi d'organisation des mobilités dite LOM, le versement transport s'est transformé en « Versement Mobilité » pour faciliter le financement de mobilités alternatives à celles qui sont prises en charge actuellement (autopartage, vélo, vélo électrique, trottinettes, etc.).

Assis sur la masse salariale, à laquelle est appliquée un taux de 2 %, le Versement Mobilité (VM) est dû par tous les établissements publics ou privés qui emploient plus de 11 salariés sur le ressort territorial d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Le versement mobilité représente la principale recette du budget transport.

Concernant l'année 2022, la croissance retenue par l'Insee autour de +2.6 % au niveau national permet de conforter la bonne dynamique du VM observée en 2021. Dans un environnement économique difficile (crise énergétique, d'approvisionnement et de recrutement), l'activité continue globalement de résister voire de progresser.

Le VM 2022, en application de l'article 18 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2020 (le VM est désormais basé sur les sommes dues par les redevables et non les sommes recouvrées par l'URSSAF), bénéficiera également du dispositif concernant la gestion du stock de créances des années 2017 à 2021. En fonction de clés de répartition déterminées par année, l'URSSAF nationale versera à la Métropole (fin de l'année 2022) une valeur recouvrable des Restes à Recouvrer (RAR) à hauteur de 2,25 M€.

En prenant en compte ces éléments, le VM encaissé sur 2022 devrait connaître une légère hausse de 2 % par rapport à l'année 2021.

Le dynamisme du Versement mobilité sur 2022 reste une réalité et progresse malgré le conflit en Ukraine, l'inflation, les problèmes d'approvisionnement et de recrutements. L'activité économique résiste, l'emploi reste stable et les salaires augmentent. L'augmentation des salaires et la revalorisation du point d'indice de la fonction publique nous permet d'anticiper une évolution du versement mobilité dans les mois à venir.

Dans ce contexte, le niveau prévisionnel du VM pour 2023 pourrait être proche de 113 M€.



Ces recettes représentent 470 M€, soit 88 % des recettes réelles de fonctionnement de ces quatre budgets.

➤ **Autres recettes de fonctionnement**

Les autres recettes de fonctionnement du budget 2023 concernent principalement :

- La dotation de compensation du Département (transfert voirie / compétences sociales) : 16,4 M€,
- L'attribution de compensation des communes : 3,8 M€,
- Les revenus des immeubles : 3 M€,
- Les redevances énergétiques : 3,5 M€,
- Les redevances des délégations de services publics : 3,8 M€,
- Le FCTVA : 1,2 M€,
- La dotation globale de décentralisation (D.G.D). Transport Urbain : 3,3 M€,
- Les Forfaits post stationnement : 2,6 M€,
- La taxe de séjour : 1,3 M€,
- Les prestations de services et participations : 6,7 M€
- Les subventions : 4 M€



Dépenses réelles de fonctionnement

Le niveau des dépenses réelles proposé au BP 2023 est en augmentation de 15,18 M€ (soit + 3,19 %) par rapport au montant du budget réalisé de 2022. Les dépenses réelles de fonctionnement des quatre budgets s'élèvent à 491 M€.

Cette augmentation est principalement liée aux impacts budgétaires dues à la crise énergétique et à l'augmentation du point d'indice. De plus, parmi ses actions prioritaires, la métropole accélère la diversification et la décarbonation des déplacements. L'offre de transport en commun est remaniée et augmentée sensiblement depuis le 1^{er} septembre dernier. Elle est consolidée à travers une réorganisation destinée à répondre aux attentes des métropolitains : un réseau plus pratique, plus performant et tourné vers les mobilités d'avenir. La « gratuité » des transports en commun est prolongée le samedi et une nouvelle aide sera déployée pour les personnes qui mettent au rebut leur véhicule avec la gratuité des transports pendant 2 ans. Pour le développement du vélo, la Métropole massifie la multiplication et la sécurisation des pistes cyclables, avec la création de deux réseaux cyclables complémentaires. Le lancement du service LOVELO, est une grande réussite. Le succès du covoiturage entraîne des coûts de fonctionnement en augmentation. Tous les dispositifs mis en place tels que le plan d'égalité femmes-hommes, le plan de lutte contre la pauvreté, le dispositif « territoire zéro chômeur de longue durée », le Fonds d'aide aux jeunes, le contrat territorial d'accueil et d'intégration, le projet « Repérer et mobiliser les publics « invisibles » et en particulier les plus jeunes d'entre eux » ou la participation au Ségur de la santérenforcent et améliorent la qualité du service rendu aux habitants en matière de transition social-écologique, de solidarité, d'habitat, de lutte contre les discriminations et de santé.

Parmi les principales dépenses de fonctionnement nous pouvons citer :

- **S'engager massivement dans la transition social écologique**

- **Mobilité décarbonée / Exploitation mobilité**

Concernant le domaine des déplacements, la Métropole a engagé une politique d'investissement ambitieuse qui va au-delà des transports en commun, et qui concerne le développement de tous les modes de déplacements durables. C'est ainsi que la Métropole privilégie le développement des modes actifs, défend un maillage routier efficace et adapté et favorise l'intermodalité par l'amélioration des systèmes d'information à l'usager et par l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire. Ces investissements importants engendrent des dépenses d'exploitation pour satisfaire un fonctionnement optimal. Ainsi, les crédits consacrés à l'exploitation et la gestion des projets de mobilité s'élèvent à 137,5 M€ pour 2023. Les principales dépenses concernent :

- ✓ La contribution forfaitaire d'exploitation auprès de notre concessionnaire transport (incluant la location de vélo Lovélo) : 108,6 M€,
- ✓ L'exploitation des autres lignes de transport (Filor ..) : 7,7 M€,
- ✓ La contribution auprès des TAE (transport de l'agglomération Elbeuvien) : 9,4 M€,
- ✓ Le co voiturage : 1,6 M€,
- ✓ Exploitation des vélos libre-service : 1,5 M€

- **Environnement, Espaces naturels, biodiversité, agriculture durable**

L'un des objectifs de la Métropole est de préserver et valoriser son patrimoine naturel remarquable entre Seine et forêts pour améliorer la qualité de l'environnement pour les habitants, réduire l'empreinte écologique du territoire et développer la biodiversité. L'année 2023 sera consacrée à la poursuite de la structuration du Projet Alimentaire Territorial (PAT), notamment en vue du dépôt du dossier de demande de labélisation niveau 2 du PAT, et la structuration de la politique foncière.

Les actions engagées depuis 2021 seront donc poursuivies (filière légumes, observatoire foncier, dispositif d'accompagnement des communes, partenariats avec la profession agricole...).

Le projet d'outil de cartographie, s'achèvera pour être opérationnel en 2023-2024.

Des crédits seront fléchés sur l'entretien des espaces forestiers et le soutien financier aux acteurs et porteurs de projets en lien avec la charte forestière de territoire. Sur l'année 2023, la métropole commencera le déploiement de la politique Nature en Ville. Des crédits seront également prévus pour des diagnostics sécuritaires des arbres lié à l'augmentation du patrimoine arboré et à l'adhésion aux réseaux professionnels notamment à deux nouveaux réseaux : Plante & Cite, et Conservatoire Botanique de Normandie. Par ailleurs il sera prévu des crédits pour l'entretien des milieux naturels.

➤ Transition énergétique

Les principales dépenses prévisionnelles liées à la transition énergétique sur 2023 concernent la réalisation d'animation pour le déploiement du SMÉ (système de management de l'énergie), y compris des actions en lien avec la sobriété énergétique, la réalisation d'études nécessaires au développement des activités du service dont une étude de caractérisation architecturale, patrimoniale et énergétique du patrimoine bâti métropolitain, des études juridiques sur l'accès aux données sensibles....Par ailleurs des animations seront prévues pour promouvoir les actions de Transition Énergétique (participation de la Métropole à l'organisation de salons dédiés à la transition énergétique, organisation de formations pour les partenaires de la métropole...).

La distribution de l'électricité et du gaz, la gestion de la prise en charge des extensions du réseau électrique et la gestion de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité pour le compte des communes de moins de 2000 habitants se poursuivront.

Le contrôle des concessions des réseaux de distribution publiques d'électricité et de gaz continuera. Le nouveau contrat de concession de la distribution d'électricité avec ENEDIS et EDF étant signé la métropole percevra des recettes pour les actions Energie Métropole dans le cadre de la convention Transition Énergétique signée en 2022.

S'agissant de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, la mission de conseil auprès des communes, des entreprises et des particuliers se poursuivra afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés par le PCAET et le Schéma Directeur des Energies.

La métropole s'appuiera notamment sur la SPL Agence Locale de la Transition Énergétique Rouen Normandie (ALTERN) dédiée à la Maîtrise de l'Énergie et au développement des Énergies Renouvelables avec une montée en puissance des missions qui lui sont confiées. 2,6 M€ seront consacrés en fonctionnement pour la contractualisation avec la SPL ALTERN.

Le développement des énergies renouvelables prendra par ailleurs une nouvelle dimension opérationnelle avec la poursuite du développement des réseaux de chaleur et le déploiement de l'activité de la SEM « ASER » avec nos partenaires de l'Axe Seine.

➤ Réduire et valoriser nos déchets

Concernant le budget des ordures ménagères, la stratégie de rationalisation de la collecte et du traitement se poursuit. L'un des objectifs reste la baisse des déchets générés par les entreprises et les ménages. Pour cet objectif, Il est prévu un accompagnement pour les professionnels, notamment du BTP, afin de diminuer les dépôts sauvages et de promouvoir les bonnes pratiques de réduction ou de réemploi. Afin de devenir une ressource la métropole s'engage à valoriser ses déchets par différentes actions (Capter la fraction des fermentescibles pour permettre la production d'énergie, augmenter les quantités triées grâce à la communication et notamment le plan Boost, déployer de nouvelles filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) en déchetterie ...).

Les projets de la Métropole intégreront les enjeux climatiques et la sobriété énergétique à l'ensemble du service en adaptant le niveau et l'organisation des services de collecte, compte tenu des contraintes économiques et énergétiques actuelles. Ces évolutions conduiront à moderniser les équipements existants, comme les déchetteries, ou à développer une carburant vertueuse des véhicules, tout en limitant les kilomètres parcourus par l'optimisation des circuits et en formant à l'écoconduite.

Afin d'atteindre les objectifs assignés, la direction va poursuivre le Plan « Réduisons à la source nos déchets ! » dont les items sont la lutte contre le gaspillage alimentaire, la gestion des bio déchets, la réduction des déchets verts et du BTP.

Par ailleurs, il sera proposé une réduction en 2023 du volume de tournées pour les déchets verts, dans un souci environnemental mais aussi compte tenu de la crise financière que connaissent les collectivités.

Le budget des ordures ménagères comprend également l'entretien et le fonctionnement des déchetteries et du garage de Val de Seine.

Les dépenses de fonctionnement consacrées à ces actions et prestations s'élèveront à 43,4 M€ en 2023.

➤ **Gestion durable de la ressource en eau / Grand cycle de l'eau**

Les dépenses prévues en section de fonctionnement s'élèvent à 2,4 M€ dont 2,3 M€ pour la participation aux syndicats « GEMAPI » et de bassins versants notamment pour le financement d'ouvrages de protection. Ce budget est en hausse et sera amené à fortement progresser dans les années à venir.

➤ **Gestion des risques**

Il est prévu sur l'exercice 2023 un montant de 16,9 M€ pour notre contribution au SDDIS, en hausse de 3%.

• **Construire un territoire attractif et solidaire**

➤ **Développement économique**

L'action économique demeure une priorité majeure de la Métropole. Développement industriel et tertiaire, création d'entreprises, rénovation de zones existantes, résorption des friches notamment industrielles, collaboration avec le GPMR ou la CCI, soutien à la transition agriculture. La Métropole continuera, en étroite collaboration avec Rouen Normandie Invest (RNI) et Rouen Normandie Aménagement (RNA), à renforcer sa présence pour répondre aux besoins des acteurs économiques et de l'enseignement supérieur et de la recherche. La transition écologique, la transition numérique, la modernisation des outils productifs et le positionnement du territoire vers les secteurs d'activité d'avenir seront des thématiques particulièrement présentes dans les projets d'actions prévus pour 2023.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3,5 M€ dont 1,2 M€ au titre de la subvention pour RNI.

Concernant les dispositifs avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui sont mis en œuvre par le biais d'un appel à projet chaque année, la métropole s'engage sur 2023 pour un montant de 0,54 M€ (accompagnement des projets des établissements ESR, soutien aux actions campus, colloques ou soutien de thèse).

La métropole participera à l'organisation des Assise du Fleuve.

Concernant la transition numérique, la stratégie de la métropole est axée autour de la structuration d'une filière « Good Tech » et l'émergence d'acteurs et de solutions qui permettent de répondre aux enjeux d'une société et d'un territoire responsable, durable et solidaire. Il est proposé de poursuivre les actions initiées en 2022 et de les intensifier. Pour ces actions (Tech for good tour, Hackathon Tech for good, good ID, ou la coalition numérique responsable de la COP 21) un budget de 90 K€ est prévu.

Concernant la transition écologique, la métropole participera à la réalisation du salon des solutions durables qui sera reconduit sur 2023. En 2023, la métropole va renforcer le soutien à la chambre des métiers et de l'artisanat afin de poursuivre l'action « Eco défis » en intégrant de nouvelles actions : augmenter la labélisation d'entreprises sur le territoire, initier des diagnostics mobilité, ou initier des diagnostics « déchets et rejets ». Pour rappel, l'action « Eco défis » vise à mobiliser collectivement les artisans du territoire sur des engagements en faveur du climat.

Le dispositif d'aide à l'immobilier « Dynamique Location » est reconduit sur 2023 avec le même montant qu'en 2022 (0,2 M€).

La Métropole versera une subvention au syndicat mixte de l'aéroport pour 0,6 M€, pour assurer le fonctionnement courant de la plateforme, notamment pour les fonctions sanitaires et de sécurité.

➤ Tourisme

Le budget tourisme pour l'exercice 2022, en section de fonctionnement, est prévu à hauteur de 2,4 M€.

La Métropole continuera de soutenir fortement sur 2023 Rouen Normandie Tourisme et Congrès (RNTC), qui fléchera notamment des actions autour de la manifestation Armada 2023. La participation de la Métropole au budget de RNTC s'élève à 2 M€. Le budget 2023 de RNTC sera donc en hausse tant en dépenses qu'en recettes. Le budget communication et marketing est en légère diminution sur 2023 car les investissements dans la refonte de l'identité ont été réalisés. RNTC envisage de produire un événement de clôture de saison touristique. Des campagnes publicitaires dont 2 vagues d'affichage dans le métro parisien au printemps et à l'automne sont programmées.

Les autres dépenses en fonctionnement concernent le développement du tourisme durable. Il conviendra également de prendre en charge en 2023 pour l'Armada un contrat de gestion pour les aires temporaires d'accueil des camping-cars. En 2022 une nouvelle boucle de randonnée a été réalisée et des crédits sur 2023 seront prévus pour finaliser les futurs aménagements. De plus des crédits seront inscrits pour réaliser l'entretien des chemins de randonnées.

Concernant les cotisations, la métropole adhère depuis plusieurs années à l'association des chemins de ST Michel et au comité d'itinéraire « la Seine à vélo ». Depuis 2022, la métropole adhère à Acteurs du tourisme durable pour afficher l'ambition de la Métropole en la matière et à France Congrès Evénements, association fédérative dédiée au tourisme d'affaires. Sur 2023 il sera proposé d'adhérer à l'institut pour la Ville et le commerce afin d'améliorer la veille thématique. La métropole soutiendra en 2023 la Galerie des Arts du Feu. La métropole participera à des actions événementielles comme la Fête du Fleuve et au lancement de saison touristique.

Culture

En matière culturelle, le budget prévu en 2023 s'élève à 12,6 M€. Parmi les principales dépenses, la Métropole versera des contributions pour :

- ✓ L'association Rouen Capitale Européenne de la Culture : 0,7 M€,
- ✓ La régie du 106 : 1,4 M€
- ✓ La régie des équipements culturels : 1,5 M€
- ✓ L'EPCC du Cirque Théâtre d'Elbeuf : 1,7 M€
- ✓ L'EPCC Opéra de Rouen : 1,3 M€
- ✓ L'EPCC Esadhar (école des beaux-arts) : 1,4 M€
- ✓ L'Association Normandie Impressionniste : 0,3 M€

Outre ces contributions, la Métropole participera à de nombreuses manifestations d'actions artistiques, culturelles et patrimoniales sur l'ensemble du territoire. Peuvent notamment être cités le festival « Spring », le festival Seine Urbaine, le festival Supercoin, le Festival Vivacité, Terre de paroles et Art et bus l'achat de prestation au festival Jungle Fest, l'achat de prestation au Pacific

festival (Home Factory). De plus des crédits seront prévus pour l'indemnisation des candidats non retenus pour le projet Forêt Monumentale 2, pour Jours de fête qui sera reconduite et complétée du nouveau projet Pavillon-s Témoins de la chorégraphe E. Vo Dinh.

Enfin concernant le budget 2023 de la réunion des musées métropolitains, la programmation et les actions de l'année visent à rendre les collections accessibles au plus grand nombre, à promouvoir la création artistique contemporaine, à susciter la curiosité et l'intérêt autour d'expositions temporaires, dans une approche participative, partenariale et territoriale.

➤ **Sports et loisirs**

Les dépenses relatives aux sports s'élèveront à 7,4 M€ et concerneront d'une part le soutien aux activités des grands clubs qui contribuent au dynamisme et à la promotion de la Métropole en accentuant le soutien aux équipes féminines de haut niveau. Ainsi, la Métropole accompagnera en 2023 près de 43 clubs sportifs. Pour 2023, la métropole se mobilisera pour définir les orientations de développement pour le sport santé. De plus la métropole mettra en place un dispositif d'aide financière pour les clubs qui développent le sports handicap de haut niveau.

A noter que la Métropole soutiendra en particulier et de façon importante les grands événements sportifs suivants : le meeting d'athlétisme de Sotteville-lès-Rouen, le Tournoi de tennis féminin international WTA ou le Perche Elite Tour. La Métropole versera sa contribution à la régie des équipements sportifs pour 2 M€ qui est en hausse par rapport à 2022 car la régie intègre l'exploitation du stade Diochon.

➤ **Santé, Solidarité, Emploi**

Depuis le début du mandat les politiques de solidarité et de cohésion sociale portées par la Métropole se sont développées. En outre la montée en puissance du rôle de la Métropole dans le domaine des politiques de solidarité et de cohésion sociale pour faire face aux conséquences économiques et sociales de l'épidémie a été fortement amplifiée en 2021.

Une partie des aides exceptionnelles qui avaient été déployées pour faire face aux conséquences économiques et sociales liées à la crise sanitaire ont été arrêtées au début de l'année 2022 mais d'autres, notamment celles en matière de santé et d'insertion professionnelle, ont été amplifiées. Nous entrons par ailleurs dans une phase de consolidation et de développement de nos interventions de moyen et long terme. Elles portent sur des politiques structurelles menées en faveur, de l'emploi et de l'insertion des personnes, de la santé de la population et notamment des plus précaires, de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations (PTLCD) étant adossé au Contrat de ville, il est donc prolongé jusqu'au 31 décembre 2023. Pour l'année 2023, il est proposé de poursuivre l'appel à projets annuel et de réaliser un bilan du PTLCD actuel ainsi qu'un état des lieux du territoire afin de dégager des orientations pour la future contractualisation.

La hausse du budget attribué aux interventions en matière d'insertion professionnelle se concentrera principalement sur les mises en activité (chantiers éducatifs, marchés d'insertion et expérimentation du « Travail Alternatif Payé à la Journée » et la préparation de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée ».

Concernant la stratégie santé, le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 0,6 M€ afin de permettre la mise en œuvre des objectifs opérationnels définis dans le cadre de la politique santé métropolitaine adoptée par le Conseil métropolitain le 27 septembre 2021. Le plan d'actions 2023 se répartit autour de 3 axes :

- Améliorer l'accès à l'offre de soins,
- Renforcer l'attractivité du territoire,
- Lutter contre la mortalité évitable.

Des mesures fortes sont prises se traduisant par un budget significatif sur trois volets :

- la poursuite de l'accompagnement des projets d'investissements proposés par le CHU, le CH du Rouvray, le CHI Elbeuf Louviers et le Centre Becquerel dans le cadre du Ségur de la santé,
- le financement de postes pour l'UFR Santé de professeurs d'université praticiens hospitaliers et d'odontologie,
- le financement de l'association des professionnels de santé de l'agglomération de Rouen (APSAR) afin d'aider les professionnels de santé désireux de se structurer et de s'organiser sur le territoire métropolitain afin d'améliorer l'accès à l'offre de soins.

La prévention spécialisée est une action éducative en direction des jeunes âgés de 11 à 25 ans. Elle va progressivement s'intensifier. La pandémie a démontré le manque d'éducateurs spécialisés sur les communes de notre territoire qui bénéficient déjà de cette intervention. C'est pourquoi le budget augmente de 9 % par rapport à 2022 pour atteindre 3 M€.

- **Renforcer la cohésion territoriale**

- **Aménagement durable de l'espace public**

30,8 M€ seront dédiés à l'ensemble de ces prestations.

2023 sera dans la continuité de 2022 avec la priorité donnée à la transition social écologique avec un plan de renaturation du territoire de la métropole : lutte contre les îlots de chaleur, végétalisation, création de corridors écologiques, désimperméabilisation des espaces publics et requalification de la voirie. Des crédits pour des prestations d'entretien des espaces publics sont également prévus. La consommation d'énergie électrique sera en nette diminution dans les pôles de proximité du fait de la pose de leds, de la modulation ou du renforcement de l'extinction de l'éclairage public. Malgré cela, les dépenses seront en très forte hausse par rapport à 2021 du fait de l'explosion des coûts énergétiques.

- **Soutien des communes**

Les dotations liées à l'intercommunalité s'élèvent à 97,5 M€. La Métropole conservera en 2023, les dispositifs de solidarité créés en fonctionnement et en investissement au bénéfice des communes. L'attribution de compensation s'établira à 86,7 M€. La dotation de solidarité communautaire (DSC) s'élèvera à 10,8 M€. Sur 2023, la métropole proposera un fonds d'aide à l'aménagement pour les petites communes (FAA) à hauteur de 75 K€. Le but de ce nouveau dispositif est de contribuer à alléger les charges des communes du territoire de moins de 4 500 habitants en matière d'entretien des bâtiments et des espaces publiques non Métropolitains.

- **Assurer une gestion performante des ressources de la Métropole**

- **L'évolution des dépenses de personnel**

Outre les dépenses correspondant aux salaires, le chapitre 012 intègre également les crédits dédiés à la santé (médecine, prévention, hygiène et sécurité) et à l'action sociale pour les agents. La Métropole participe à la protection sociale complémentaire (mutuelle et prévoyance) des agents qu'elle emploie et a augmenté sa participation au 1er janvier 2022. Elle a aussi augmenté, à cette même date, sa participation aux titres repas, dans le cadre des accords sur le temps de travail (1607h).

A compter de juillet 2022, le point d'indice a été augmenté de +3.5%.

Les crédits dédiés aux frais de personnel au regard du chapitre 012 des 4 budgets devront être portés à 79,5 M€ pour 2023, (75,7 M€ en 2022), soit 4,7 % de B.P. à B.P. La masse salariale représente en projection 15 % des crédits de fonctionnement de ces 4 budgets.

Cette estimation intègre notamment :

- L'impact de la hausse de la valeur du point de +3.5% en année pleine et une somme pour une éventuelle évolution de 2 % mi 2023,
- La monétisation possible des comptes épargnes temps (jusqu'à 5 jours par an).

➤ **Moyens d'actions de la Métropole**

Au-delà de la gestion des dépenses de personnel, les objectifs en matière de ressources internes, supports des politiques publiques, doivent permettre une optimisation des moyens et viser une simplification administrative. La Métropole Rouen Normandie maintiendra ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette maîtrise est indispensable afin de dégager un autofinancement durable rendant possible la poursuite du programme pluriannuel d'investissement. Le plan de sobriété qui a été adopté en octobre 2022 implique une gestion toujours plus rigoureuse des ressources, ou encore l'optimisation du chauffage. Ce plan sera appliqué et travaillé tout au long de l'année 2023.

La Métropole s'adapte constamment aux évolutions des besoins des habitants ou usagers pour proposer une offre de qualité de service tout en optimisant son organisation et en réduisant les coûts de fonctionnement (politique énergétique, politique de rationalisation et de mutualisation de la flotte des véhicules pour réduire les coûts de carburant, dématérialisation pour réduire la fourniture papier, secteur de la maintenance, élaboration d'un schéma directeur des systèmes d'information

➤ **Frais Financiers (chapitre 66)**

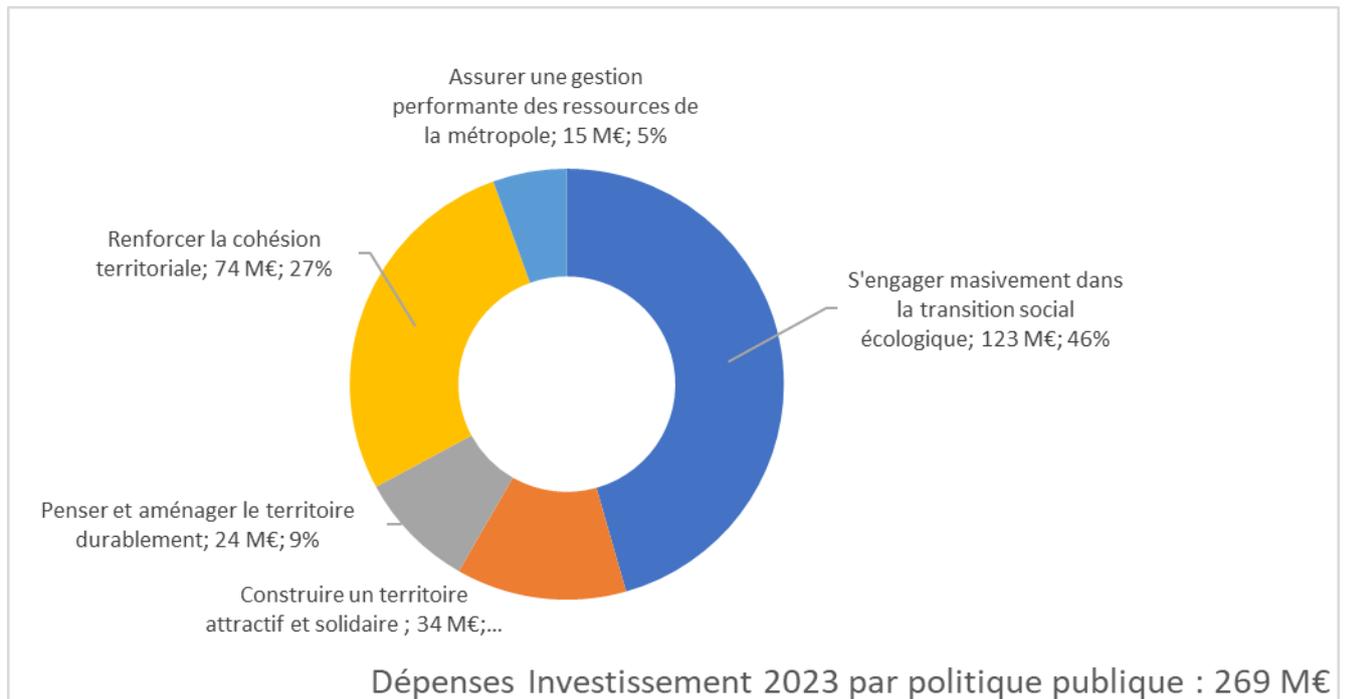
Le montant prévisionnel des frais financiers connaît une augmentation de 2 % pour s'établir à 8,3 M€. Malgré cette légère hausse liée aux nouveaux emprunts, le coût moyen de la dette ressortira à 1,95 % au 1^{er} janvier 2023 compte tenu des taux performants dont a bénéficié la métropole lors de ses recherches de financement. A noter que la grande majorité de l'encours est à taux fixe et ne subira pas la baisse des taux, contrairement aux nouveaux emprunts.

Dépenses et recettes d'investissement

La montée en puissance des politiques d'investissement est un axe stratégique majeur. La métropole, bien qu'impactée par le contexte dispose, de finances saines. C'est ce qui permettra en 2023 de maintenir les ambitions fixées en matière d'investissement. Les actions programmées viseront à poursuivre la réalisation de projets stratégiques pour le territoire et seront principalement axées sur le cadre de vie et les services aux habitants, la transition social écologique, avec toujours un effort important pour la mobilité durable, l'environnement ou l'attractivité du territoire.

Si le programme d'investissement ambitieux à hauteur de 269,3 M€ en 2023 permet de créer un effet de levier pour le développement du territoire, le budget a été construit en veillant à respecter une gestion performante des ressources et une recherche de l'optimisation du coût des services pour maintenir des capacités financières suffisantes. Parmi ces propositions d'inscriptions, 51 % concernent des projets en AP / CP.

Dans ce programme, les dépenses d'équipement des 4 budgets de la métropole sont présentées par politiques publiques :



▪ **S'engager massivement dans la transition social écologique : 123 M€**

✓ **Mobilité décarbonée pour tous 97,1 M€**

L'action de la Métropole dans le domaine des déplacements se poursuit. Au-delà des transports en commun, la Métropole privilégie le développement des modes actifs, défend un maillage routier efficace et adapté et favorise l'intermodalité par l'amélioration des systèmes d'information à l'usager et par l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire. Grand service public du quotidien, utilisé par des centaines de milliers d'usagers, les transports en commun représentent le 1^{er} poste budgétaire de la métropole. Parmi les principales dépenses sur 2023 nous pouvons citer :

- Acquisition de matériels roulants pour renforcer la performance et la sécurité du réseau de transport en commun : 47 M€ (14 bus à hydrogène, 34 bus standards électriques et 4 bus articulés électriques (TEOR)) avec pour objectif un parc constitué à plus de 50% de véhicules propres au terme du mandat,
- Ligne T5 : 5,5 M€,
- Ligne F1 Aménagement Sud : 2,9 M€ pour le début des travaux d'aménagement de la ligne F1 au sud entre le Jardin des Plantes et la place des Bruyères,
- Gros entretien, renouvellement du métro : 6,6 M€
- Aménagements dans les parkings en ouvrages : 1,3 M€
- Territoire d'Innovation de Grande Ambition (TIGA) : 1,2 M€ (Supermazanas, MAAS, etc...)

- Acquisition et travaux pour les bornes de recharges pour le réseau public pour les véhicules électriques.

La politique en faveur du vélo montera en puissance avec la poursuite des travaux de mise en œuvre de plusieurs super connecteurs vélo (liaisons principales traversantes), de multiples pistes cyclables dans les différentes communes, le stationnement des vélos, la mise en place du service de location qui nécessitera à nouveau l'acquisition de VAE et de vélos cargos. Les dépenses sur l'exercice en faveur du vélo s'élèvent à 22 M€.

- Balade du Cailly : 0,6 M€,
- Seine à vélo : 0,5 M€,
- Etudes et travaux voie verte Duclair Villers Ecalles : 1,2 M€
- Réseaux structurants cyclables : 17,7 M€,
- Vélo station : 1,1 M€.

✓ Environnement, biodiversité, agriculture durable : 11,22 M€

La Métropole poursuivra en 2023 ses actions pour améliorer la qualité de son environnement et réduire son empreinte écologique. L'approche retenue sera marquée par un souci d'innovation, de façon à trouver collectivement des solutions qui fassent de l'environnement un levier pour améliorer le quotidien de tous et un gisement d'activités et d'emplois. Un budget spécifique sera dédié à l'acquisition de parcelles forestières et agricoles, afin de mener une ambitieuse politique de « surcompensation » en se portant acquéreur de fonciers importants (bien au-delà des obligations liées aux aménagements) pour y mener une politique active de développement de la biodiversité et de compensation carbone. De plus, dans le cadre « du PPI des pôles » en lien avec les communes, la métropole a fléché une enveloppe spécifique qui sera consacrée à la renaturation de nos espaces publics.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Renaturation, nature en Ville : 4,6 M€
- Acquisitions de parcelles silicicoles et de forêts : 1,2 M€,
- Amélioration des espaces et milieux naturels : 0,4 M€,
- Etude biodiversité : 0,4 M€,
- Education à l'environnement et jardins partagés : 0,2 M€.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de zones à faibles émissions mobilité (ZFE-M), et compte tenu du volume croissant des dossiers, des crédits en forte augmentation seront proposés pour l'aide à la prime à la reconversion des véhicules : 3 M€ (CP 2023).

✓ Accélérer et accompagner la transition énergétique : 1,26 M€

S'agissant de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, la mission de conseil auprès des communes, des entreprises et des particuliers continueront de se développer afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés par le PCAET et le Schéma Directeur des Energies. Le service public Énergie Métropole (service public de la Transition Énergétique) positionne la Métropole comme organisatrice de ce service, pour lequel elle s'appuie notamment sur la SPL Agence Locale de la Transition Énergétique Rouen Normandie (ALTERN) dédiée à la Maîtrise de l'Énergie et au développement des Énergies Renouvelables, ainsi que sur la SEM ASER, société d'investissement dédiée aux énergies renouvelables à l'échelle de l'Axe Seine. Elle sera un puissant outil pour faire effet de levier et permettre la réalisation de nombreux projets avec des partenaires privés.

Dans le cadre de ses compétences, la Métropole intervient en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie, de lutte contre la pollution de l'air, de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et de contribution à la transition énergétique, notamment en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments et en favorisant le développement des énergies renouvelables. C'est pourquoi la métropole envisage de mettre en place plusieurs dispositifs

auprès des particuliers pour les aider à faire des économies d'électricité, à participer à la sobriété énergétique et au plan climat. Ainsi dès 2023, la métropole financera les particuliers à travers le dispositif fonds air bois ou les dispositifs de kits solaires.

Concernant le projet de reconstruction de la Maison des Forêts de Saint-Etienne-du-Rouvray dont l'incendie a eu lieu en décembre 2021, il a été décidé de reconstruire sur le site un projet identique dans ses fonctions mais avec une ambition plus forte en matière de performances énergétiques, d'emploi de matériaux biosourcés et de production d'énergie renouvelable. Les crédits inscrits au titre du BP 2023 (100 k€) correspondent au démarrage des études de programmation.

L'évolution permanente depuis 2009 des exigences attendues en matière de performances énergétiques des bâtiments a imposé de mettre en place une stratégie de rénovation énergétique sur l'existant et de fixer des exigences importantes sur les constructions neuves.

Les dernières constructions réalisées (Ecopolis, le crématorium, le 108) ont toutes été labellisées Passivhaus, garantissant une très haute performance énergétique, bien au-delà de la RT 2012. Cette performance ainsi éprouvée est devenue le standard des exigences sur les projets neufs.

Ainsi, un programme de plusieurs rénovations énergétiques majeures a été lancé.

Concernant la rénovation énergétique de la piscine/patinoire des Feugrais, les crédits inscrits au titre du BP 2023 (160 k€) correspondent à la poursuite des études.

Concernant la rénovation énergétique des bureaux du site de Couperin (régie de l'eau), les crédits inscrits au titre du BP 2023 (600 k€) correspondent au démarrage des travaux. Il est à noter que le projet comprend de la production d'énergie renouvelable.

Concernant la rénovation énergétique et l'extension pour la création d'un centre de Logistique et Technique au Boulevard du Midi, les crédits inscrits au titre du BP 2023 (150k€) correspondent aux indemnités de concours et au démarrage des études. Il est à noter que le projet comprend de la production d'énergie renouvelable.

Par ailleurs, huit projets de rénovations énergétiques ont été identifiés et vont faire l'objet d'études en vue d'une planification. L'ensemble de ces projets représenteront un investissement de près de 35 M€ TTC.

✓ Réduction et valorisation de nos déchets : 10,92 M€

- 0,3 M€ concerneront le renouvellement des véhicules. En effet, la métropole opère un renouvellement progressif vers des carburations propres et pour 2023 vers une carburant électrique. Elle reste en veille sur les expériences de motorisation plus novatrices pour les bennes à Ordures Ménagères, comme l'hydrogène ;
- 2,9 M€ : installations de colonnes enterrées et semi-enterrées ;
- 7 M€ : dépenses de pré collecte (dont achat de bacs) ;
- 0,7 M€ : travaux dans les déchetteries.

✓ Gestion durable de la ressource en eau, gestion des risques : 2,3 M€

- En 2023, la Métropole va poursuivre ses actions en faveur de la sécurité industrielle, de la culture de la sécurité des populations et de la préparation individuelle et collective aux événements exceptionnels :
- Les dépenses d'investissement du budget correspondent principalement à la mise en œuvre des actions du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI d'intention Rouen - Louviers - Austreberthe), qui concernent la connaissance et la culture du risque inondation.

- Afin de concourir à une meilleure gestion budgétaire, Il est proposé de créer une APCP : Travaux Incendie – amélioration de la défense incendie (DECI) qui regroupe les opérations suivantes :
 - Travaux incendie : nouveaux investissements
 - Travaux incendie : mise en conformité de l'existant
 - Renouvellement des hydrants

- **Construire un territoire attractif et solidaire : 34 M€**
 - ✓ Développement économique et enseignement supérieur : 16,9 M€ dont :
 - Rénovation des parcs d'activités : 2,8 M€,
 - Travaux de voirie dans les parcs d'activités : 3,4 M€,
 - Aides aux Entreprises, dispositifs Dynamique immobilier et Dynamique locations : 2,2 M€
 - Enseignement supérieur et recherche : 6,3 M€,
 - Aménagement des quais bas rive droite sur l'ancien site du Panorama : 1 M€,
 - Etudes pour le futur palais des congrès : 0,2 M€.

 - ✓ Tourisme, commerce : 4,8 M€ dont :
 - Cœur de Métropole : 2 M€ sont inscrits pour la phase 1 de Coeur de Métropole afin de solder les marchés travaux et des réclamations à venir des entreprises et pour le démarrage des études de la phase 2,
 - Réhabilitation de l'Office du tourisme : 1,2 M€,
 - Tourisme de randonnée : 0,6 M€ (dont 0,2 M€ pour l'aménagement de la côte Sainte Catherine),
 - Tourisme fluviale : 0,6 M€
 - Aménagement d'aires de stationnement pour les campings car : 0,2 M€.

 - ✓ Culture : 4,3 M€ dont :
 - Divers investissements pour la réunion des Musées Métropolitains (RMM) : 0,8 M€,
 - Centre de réserve et de conservation pour la préservation des collections de la réunion de la RMM : 0,2 M€,
 - Etudes pour la réhabilitation du pôle muséal Beauvoisine 1 M€ (crédits de paiement),
 - ESADHaR, aménagement divers : 0,4M€
 - Fonds de concours pour la rénovation de l'Abbatiale Saint Ouen, participation 2023 : 0,75 M€,
 - Scénographie Tour J. d'Arc : 0,3 M€.

✓ Sports, loisirs : 3,4 M€ dont :

- Réhabilitation et équipement du stade Diochon : 3,3 M€,
- Travaux de la patinoire Nathalie Péchalat : 0,12M€,
- Etudes pour la réalisation d'un équipement de pratiques sportives et de cultures urbaines sur le site de l'ancienne piscine Océade : 0,1M€.

✓ Santé : 4,6 M€ dont :

Outre les dépenses de fonctionnement prévues en 2023 pour la mise en œuvre des axes et des objectifs opérationnels définis dans le cadre de la stratégie santé à l'échelle métropolitaine, des dépenses d'investissement sont également inscrites pour cette thématique. La hausse du budget s'explique par la mise en œuvre du Ségur de la Santé. L'AP a été votée pour un montant total de 17 M€. Les dépenses 2023 concernent :

- Le projet de reconstruction et de surélévation du bâtiment central afin de regrouper les unités de réanimation et de surveillance continue de Charles Nicolle à ROUEN : 2,5M€,
- Le projet de reconstruction des unités de soins longue durée (USLD) sur le site de Bois Guillaume : 0,75 M€,
- L'augmentation capacitaire du centre de lutte contre le cancer : 0,4M€,
- L'acquisition du logiciel ETHOS : 89K€,
- La construction d'une Maison des femmes : 69 K€,
- La création de 60 lits de troubles psychiques sévères Saint-Etienne-du-Rouvray 0,55 M€,
- Le regroupement et l'extension des structures adultes et enfants sur un nouveau site à Elbeuf : 0,45 M€.

▪ **Penser et aménager le territoire durablement : 24 M€**

✓ Grands projets urbains, aménagements 9,2 M€ dont :

- Le projet Rouen Flaubert, dont la mise en œuvre a été confiée à RNA qui a fait l'objet d'une concertation entre octobre 2020 et juin 2021 afin de revoir certains aspects du projet : vocation de la frange ouest, aménagement du canal, place de la nature et de la biodiversité, modes de déplacements, formes urbaines, équipements publics. Sur le budget 2023 de la Métropole, il est prévu le versement d'une avance remboursable de 1,8 M€.
- Pont Flaubert : raccordement Sud : 4 M€ La réalisation des accès définitifs au pont Flaubert en rive gauche, inscrite au Contrat de Plan Etat Région (CPER), fait l'objet d'une convention partenariale de financement entre l'Etat, la Région Normandie, le Département de Seine Maritime et la Métropole. La contribution globale de la Métropole s'élève à 27 M€, sur la période 2018-2025, pour un coût global d'opération arrêté à 180 M€. Le montant de la participation 2023 tient compte de l'avancement des travaux,
- Mandat Bords de Seine : le montant prévisionnel pour 2023, soit 1,3 M€, est conforme au bilan du mandat arrêté au 31.12.2021. Des incertitudes existent sur le projet d'aménagement des espaces publics aux abords du 105 et donc sur la fin du mandat (avenant 5), en raison des impacts des travaux d'assainissement(siphon) prévus dans le secteur avec des solutions et calendriers qui seront précisés ultérieurement (choix en cours du MOE),
- Fonds de concours au GPMR pour les bords à quai de l'ex site Pétroplus: 0,4 M€,

- Parc Naturel Urbain des Bruyères : 0,85 M€. Le parc a été ouvert partiellement au public en septembre 2020. Les aménagements de la partie paysagère ont été finalisés en 2021. Le montant de l'Autorisation de Programme s'élève à 24 422 545€TTC. Il était envisagé de dépenser le solde de ce montant sur l'année 2022, mais diverses raisons ont décalé les demandes de soldes des entreprises qui seront réinscrits sur 2023.
- Quartier Nouvelle Gare Seine Cité : 0,4 M€. Poursuite des engagements financiers dans le cadre de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine pour affiner la conception technique et environnementale du quartier (élaboration du plan guide), Réalisation de diverses études techniques (programmation commerciale notamment) et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (notamment pour la mise en place de la concertation).

✓ Planification Urbaine : 1,3 M€

La Loi Climat Résilience et les arbitrages retenus (révisions concomitantes, SCoT-AEC) ont conduit à reconfigurer les attendus, le champ et la configuration des études et de la conduite des projets de planification urbaine.

Les études liées à la révision du SCoT n'ont pas été lancées en 2022. Elles le seront en 2023, mais profondément reconfigurées par rapport à une simple révision du SCoT puisqu'elles intégreront le volet PCAET et une déclinaison systématique des orientations à un niveau plus fin permettant en parallèle la révision du PLUi.

De plus, sur 2023, le budget lié à la fiabilisation risques cavités - falaises est en augmentation puisque suite aux études menées en 2022 la Métropole assure la prise en charge de nouvelles actions qui n'étaient pas antérieurement traitées comme le risque falaise ou l'aide aux particuliers pour les cavités, générant une demande nouvelle de 150 000 €.

✓ Stratégie foncière : 5,5 M€

Il est proposé d'inscrire une somme de 2 500 000 € pour permettre des acquisitions directes par la Métropole, en lien avec le déploiement de sa stratégie foncière. Cette enveloppe inclut les acquisitions susceptibles d'être réalisées pour les besoins du développement économique.

Les rachats qui seront à effectuer directement par la Métropole auprès de l'EPF Normandie (portages arrivant au terme de 15 ans) concernent le secteur Saint-Sever Nouvelle Gare et la Plaine de la Ronce. Ils sont chiffrés à 2 500 000 € environ, les calculs des prix définitifs de cession restant à confirmer par l'EPF Normandie.

✓ Habitat : 7,7 M€

Le PLH 2020-2025 est plus particulièrement centré sur la réhabilitation du parc de logements sociaux et privés, le traitement des copropriétés, la mise en œuvre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, l'accession sociale à la propriété et la mise en œuvre des politiques d'équilibre de peuplement.

Concernant l'offre de logements sociaux, les autorisations d'agrément au titre de la programmation de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la reconstruction NPNRU doivent permettre de répondre aux besoins dans ce souci de rééquilibrage social du territoire.

L'année 2023 verra se poursuivre la mise en œuvre des actions programmées dans le cadre du PLH.

Parmi les principales dépenses inscrites au budget 2023 nous pouvons citer :

- Etudes et Réhabilitation énergétique des logements sociaux PNRU 2 : 0,2 M€,
- Délégation des aides à la pierre : 1 M€,

- Copropriétés : 1,7 M€,
- Réhabilitation du parc social : 2,5 M€,
- Accession sociale : 0,4 M€,
- Habitat privé : 0,6 M€.

▪ **Renforcer la cohésion territoriale : 74 M€**

✓ Voiries, espaces publics : 52,4 M€

La compétence voirie fait de la Métropole le premier opérateur de réseaux sur son territoire. Ce positionnement permet d'améliorer la qualité des espaces dédiés à tous les modes de circulation tout en maîtrisant les budgets.

En 2023, la Métropole poursuivra son Plan Pluriannuel d'Investissement allant de 2022 à 2026 avec des « enveloppes des pôles » majorés conformément à la délibération du 5 juillet 2021, afin à la fois de prendre en compte les conclusions de l'étude du CEREMA sur l'état des voiries et de poursuivre des objectifs renforcés de réduction de l'éclairage public, de mobilités douces, de renaturation et de qualité et sécurité de l'espace public.

Une enveloppe spécifique de ce PPI est consacrée à l'éclairage public, enjeu primordial des années à venir.

Les principales dépenses sur 2023 sont réparties de la manière suivante :

- Audits et travaux concernant les ouvrages d'Art : 9,3 M€, dont 1,4 M€ pour la passerelle piétons à Petit-Quevilly, les travaux de rénovation du Pont Corneille pour 3,2M€ (sur un montant total de 16 M€), réhabilitation du tunnel Saint Herbland pour 0,8M€ sur un montant total de 4 M€ et 3,9 M€ pour des travaux divers de mise en sécurité.
- Travaux de voirie, d'espaces publics, d'éclairage public, : 43 M€ dont :
 - Projets de territoires : 5,1 M€, (RD3 à Petit Couronne, RD 928 à Bois Guillaume, Route de Paris à Saint-Etienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen, RD 6014 entre Bonsecours et Boos...),
 - AP Fonds de concours au SDIS pour les constructions et extensions de casernes pour les pompiers : 0,9M€
 - Rénovation de l'éclairage public : 5,4 M€,
 - Requalification des voiries et espaces public : 30,1 M€,
 - Projets ANRU : 6,6 M€ à Oissel, Elbeuf, Cléon, Darnétal, Canteleu.
 - FSIC ANRU : 1 M€

✓ Aires d'accueil des gens du voyage : 1,9 M€,

L'exercice 2022 a permis d'avancer sur des projets comme celui de Mesnil-Esnard dont les travaux se poursuivront en 2023 pour être terminés à la fin du 1er semestre 2023. Il sera également mené une campagne de mise en adéquation des aires d'accueil de Darnétal, Grand-Couronne, Notre-Dame-de-Bondeville vers une évolution de terrains familiaux comme demandé dans le cadre du schéma départemental des gens du voyage.

Des orientations pour l'année 2023 ont pu être établies afin de caler les enveloppes de frais d'étude pour les nouvelles opérations. Les MOUS permettront l'accompagnement de la fermeture de l'aire de Rouen Petit-Quevilly et son repositionnement sera mené en priorité. Des réflexions seront aussi menées sur le devenir de l'aire de Bois-Guillaume/Bihorel pour faire évoluer celle-ci vers un terrain familial.

Concernant la répartition des crédits 0,1 M€ seront fléchés sur l'aire de grands passages, 1,1 M€ sur la rénovation des aires existantes et 0,8 M€ sur la création de nouvelles aires.

▪ **Dotations des communes : 11,8 M€**

- Fonds d'aide aux communes pour l'investissement local (FACIL/ FSIC) : 8,1 M€ au BP 2023. Au travers de ce dispositif, la Métropole Rouen Normandie souhaite, à la fois, faciliter l'accès de ses aides dans le cadre d'opérations d'investissement communal tout en valorisant les actions visant à faire de la Métropole un territoire d'excellence au niveau de la transition écologique.
- Fonds d'aide aux communes de moins de 4500 habitants : 0,7 M€,
- Fonds de concours pour les piscines communales (FAGIP) : 3 M€,

Des crédits complémentaires pour le FACIL ou le FAGIP seront proposés en DM, si besoin, en fonction de l'avancement des projets des communes.

▪ **Assurer une gestion performante et sécurisée des ressources de la Métropole : 14,6 M€**

L'exercice 2022 a marqué une rupture profonde du fait de l'inflation et de l'explosion de coûts extrêmement importants dans le budget de la Métropole. La modernisation des fonctions support a pour objectif de simplifier et optimiser la gestion des moyens afin de rendre un service de qualité à nos usagers est plus que jamais nécessaire. Pour cela, toutes les directions transversales de la métropole sont mobilisées pour améliorer et rationaliser leur activité et trouver des économies en fonctionnement. Ce chapitre regroupe les dépenses liées à l'entretien des bâtiments à la transition numérique et les moyens des services. Les projets de dématérialisation et de transition numérique menés par la Métropole se poursuivront et s'accroîtront en 2023. La Métropole a d'ores et déjà fait le choix de passer à 100% de papier recyclé et les services reprographiques travaillent à des solutions techniques afin de réduire voire d'éliminer à terme l'usage de produits plastiques dans les réalisations.

Dans le cadre de la transition écologique, la Métropole poursuit le renouvellement de son parc de véhicules (légers et utilitaires) par l'acquisition de véhicules électriques. Aucun véhicule thermique n'est acheté. Cette politique volontariste d'achat durable s'appuie à la fois sur les usages attendus des véhicules ainsi que sur la capacité du réseau de bornes de recharge. Un groupe de travail a été formé afin de réaliser le diagnostic détaillé de mise en œuvre de l'électrification du parc automobile sur les sites les plus complexes comme François Couperin ou celui du pôle de proximité Plateau Robec. Le groupe de travail espère ainsi lever les contraintes organisationnelles et techniques retardant le renouvellement du parc pour ces sites.

La Métropole a notifié un premier marché pour l'acquisition de véhicules électriques légers d'occasion. L'intérêt est triple : un coût d'achat inférieur au neuf, un délai de livraison très court et une participation du secteur économique local (garages). En 2023, l'ensemble des véhicules disponibles en libre-service (mobilibox) seront électriques ou électrifiés.

Le renouvellement des véhicules utilitaires est dépendant des solutions techniques disponibles sur le marché. Un appel d'offres a été réalisé pour l'achat de 12 e-partner électriques avec une autonomie maximum de 275 kilomètres. Pour les autres véhicules, un « système d'acquisition dynamique » a été mis en place pour permettre l'acquisition en lien direct avec les technologies développées par les constructeurs. Pour 2023, c'est au moins 58 nouveaux véhicules qui devront pouvoir être renouvelés grâce aux différentes procédures déjà lancées.

En 2022, le deuxième Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) a été élaboré pour couvrir la période 2022-2026. Il a été validé en juillet. Sa mise en œuvre a débuté. Les grandes orientations de ce nouveau schéma sont déclinées autour des thèmes suivants :

- Le numérique au service des citoyens et le numérique responsable,
- Une administration efficiente,
- Un système d'Information disponible et sécurisé.

Pour l'année 2023, le budget mobilisé pour ces projets est évalué à environ 2 M€ L'implication de la Métropole au sein des Interconnectés, le réseau national des territoires innovants, s'est concrétisée par l'accueil d'une journée séminaire sur les enjeux du numérique pour notre territoire. Cet engagement se poursuivra en 2023.

Les crédits consacrés à la sécurité informatique seront encore renforcés en 2023.

Outre les recettes liées à la récupération de la TVA et au FCTVA, la Métropole poursuit l'optimisation de ses ressources en assurant une veille permanente dans la recherche de financements autres que la fiscalité. Ainsi de nombreux partenariats accompagnent les projets de la Métropole.

Depuis novembre 2016, la Métropole s'est engagée avec l'Etat dans un pacte métropolitain d'innovation précisant les domaines stratégiques d'innovation autour de la Seine (« réinventer la Seine ») qu'ils souhaitent investir ensemble. Une enveloppe de plus de 8 M€ a été allouée par l'Etat à la Métropole dans le cadre de ce pacte. Toutes les actions sont engagées et près de 7,6 M€ ont été perçus, soit un taux de réalisation de plus de 94 %.

Avec la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), l'Etat soutient également des actions portant principalement sur le développement de la mobilité durable (T4 et F1 Nord, rénovation du métro, fourniture de bus électriques, prolongement de la ligne T4 jusqu'au CHU, mise en place du living-lab, etc) mais également la transition écologique (réhabilitation du bâtiment Couperin) ou liées à l'attractivité du territoire (rénovation du stade Diochon), pour un montant de subventions de près de 12,5 M€ sur la période 2016-2022 dont près de 9,3 M€ ont déjà été perçus.

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a accentué son soutien en 2021 : 6 projets avaient été soutenus pour un montant d'environ 3,3 M€ dont plus de 2,5 M€ de ces crédits Plan de Relance ont été perçus.

Pour l'année 2022, 2 projets métropolitains ont été retenus : acquisition de 4 bus articulés et 2ème phase de réhabilitation du stade Diochon pour un total de plus de 1,43 M€.

Ces opérations structurantes apparaissent dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) conclu avec l'Etat et Le Havre Seine Métropole le 19 juillet 2021 dont la DSIL constitue un des leviers financiers.

Le CRTE reflète en effet l'ambition écologique de ces deux territoires de l'Axe Seine et la déclinaison opérationnelle par action jusqu'en 2026. Au total, plus d'un milliard d'euros de projets potentiellement réalisables par la Métropole, ses communes et ses partenaires sur la période 2021-2026 ont été recensés. Une révision annuelle par voie d'avenant précisera les futures actions à mettre en œuvre et les modalités de soutien financier de l'État. La mise en œuvre du CRTE se poursuivra en 2023.

Outre la DSIL, la Métropole a répondu à de nombreux appels à projets du Plan de Relance afin d'optimiser le financement de ses investissements :

✓ Deux projets d'aménagements cyclables (boulevard de l'Europe et liaison Boos-Franqueville Saint Pierre) ont été lauréats en 2021 de l'appel à projets fonds de mobilités actives pour une subvention de 850 000 €.

✓ Ces 2 projets cyclables bénéficient également d'un financement FEDER dans le cadre du plan de relance européen et de sa déclinaison régionale React-EU, auquel s'ajoute la liaison Rouen-Mont Saint Aignan pour un total de 2,85 M€ ;

✓ Deux autres projets d'aménagements cyclables (Avenue du Mont-Riboudet et avenue du Mont aux Malades et rue Tronquet à Mont Saint Aignan) ont été lauréats en 2022 du nouvel appel à projets fonds de mobilités actives pour une subvention de 527 270 € ;

✓ Deux friches situées sur les secteurs du Halage à Saint-Etienne-du-Rouvray et à Rouen (Flaubert) ont été lauréats des premiers appels à projets recyclage foncier et reconversion de friches polluées pour près de 1,7 M€ ;

- ✓ La Métropole, les communes de Duclair et du Trait ont été lauréates de l'appel à projets Petites Villes de Demain (PVD) dont la mise en œuvre est pleinement effective ;
- ✓ La réalisation de la ligne T5 bénéficie d'un financement de 3 180 000 € dans le cadre de l'appel à projets TCSP ;
- ✓ Une subvention de 21 101 € a été attribuée ou est en cours d'attribution pour l'acculturation à la data, 16 000 € pour la démarche ADS et 252 000 € pour la création d'aires permanentes d'accueil des gens du voyage à Mesnil-Esnard dans le cadre de dispositifs France Relance.

Par ailleurs, un montant de subventions de 9,7 M€ a été contractualisé avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre d'Ecocité du Programme d'Investissement d'Avenir – Ville de Demain, en cours depuis 2013. Plus de 85% des subventions ont d'ores et déjà été perçues.

La Métropole est également lauréate, depuis 2020, de l'AMI « Territoire d'Innovation et de Grande Ambition » du PIA 3 pour un montant de 5,2 M€ de subventions. Ce dossier présente des actions dans le domaine de la mobilité intelligente, accessible, accommodante et inclusive. Des financements FEDER complémentaires ont été recherchés et 227 K€ ont été obtenus pour la préfiguration du living- lab et 741 K€ pour la mise en place de l'hyperviseur. Un financement FEDER pour le MAAS de plus de 2 M€ a également été sollicité sur le prochain programme européen 2021-2027.

Dans le cadre de l'axe 4 du programme opérationnel régional FEDER/FSE/IEJ 2014-2020, la Métropole gère, en lien avec la Région, une enveloppe de 14,1 M€ afin de financer des projets urbains structurants sur le territoire. Cette enveloppe a été programmée intégralement. Suite à des déprogrammations sur les dossiers friches, 2 projets supplémentaires sont présentés dans le cadre de cette programmation : Agora verte et prolongement du T4 jusqu'à la zone Rouen Innovation Santé pour un montant FEDER sollicité de 2,64 M€. Ces opérations devront connaître une fin d'exécution en septembre 2023 pour ne pas perdre le bénéfice de la subvention.

Dans le cadre du programme opérationnel FEDER 2021-2027 FEDER FSE+FTJ Normandie, 6 dossiers ont été déposés sur les AAP « aménagement et requalification d'espaces publics urbains », « reconversion de friches », et « amélioration de l'accès aux soins en Normandie » pour un montant de subvention sollicité de plus de 17,8 M€ : Cœur de Métropole 2, aménagements des abords du Hangar 105, parc urbain de La Bouille, parc canal Camille Claudel sur Rouen Flaubert, friche Océade pour la création d'une aire de glisse urbaine, et la création d'un poste de chargé de mission prévention santé. Les résultats de ces AAP sont attendus en fin d'année. Après adoption de Programme Opérationnel, la Métropole pourra solliciter en 2023 d'autres subventions européennes, notamment sur la valorisation de son patrimoine culturel et touristique.

L'année 2023 devrait être consacré aux négociations avec l'Etat et la Région sur le volet transport du CPER.

La Métropole répondra autant que possible aux appels à projets sur des thématiques spécifiques comme l'environnement, la transition énergétique ou la mobilité urbaine durable qui contribueront à développer des actions novatrices et pérennes.

Depuis 2017, la Métropole est engagée dans une Task Force normande auprès de l'Union Européenne. Cette Task force s'appuie sur l'antenne de Région à Bruxelles et a pour objectif de promouvoir les projets normands au niveau européen, mais aussi de chercher de nouvelles sources de financements via des appels à projets de la Commission européenne. Pour assurer sa mise en œuvre, la Métropole finance, à hauteur de 11 000 €/an, aux côtés de Caen la Mer, Le Havre Seine Métropole, la Communauté d'Agglomération Seine Eure et la Communauté d'Agglomération du Cotentin, un poste de chargé de mission aggro à l'Antenne de Région Normandie à Bruxelles.

Cet appui a notamment permis à la Métropole de participer au projet européen Urbact. Il s'agit d'un réseau porté par Clermont Auvergne Métropole de 8 villes européennes engagées dans une démarche de neutralité carbone à horizon 2050.

La Métropole a également été retenue sur l'appel à projets européen Intelligent Cities Challenge en lien avec sa stratégie numérique. Les lauréats bénéficient d'une expertise technique pour développer une stratégie locale.

Par ailleurs, la Métropole a adhéré au réseau européen Polis de villes et régions européennes œuvrant pour le déploiement de technologies et de politiques innovantes dans le domaine du transport local. Ce travail en réseau à l'échelle européenne permet à la Métropole d'enrichir et de promouvoir son projet « Rouen Normandie Mobilité Intelligente pour Tous », POLIS offrant une visibilité européenne à ce projet innovant de mobilité urbaine.

La Métropole a pu renforcer ce partenariat européen en intégrant le réseau international d'économie circulaire ACR+, Association des Cités et Régions pour la gestion durable des Ressources à l'été 2021. Ce travail en réseau (échange d'informations et d'expériences) enrichit la réflexion pouvant aider la transition du territoire vers une économie circulaire. Cela peut permettre également d'aboutir à une coopération dans le cadre d'appels à projets européens et d'obtenir ainsi de nouveaux financements.

Le contrat de Métropole conclu avec la Région Normandie couvre la période 2014/2022. Il comporte 59 projets pour un montant total de 131,88 M€, dont 27 projets sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole. Une quarantaine de projets sont engagés totalement ou partiellement pour un montant de subvention de 98,5 M€ représentant un taux d'engagement de 74,70 %. Les versements ont été effectués à hauteur de 78 314 729 €, représentant 75,16 % du montant conventionné. Le dépôt des dossiers peut avoir lieu jusqu'à la mi-octobre.

Les négociations pour le futur contrat débutent avec la Région. Le montant des financements envisagés n'est pas encore connu, mais l'enveloppe devrait être revue à la baisse.

Le Contrat de développement métropolitain conclu avec le Département de la Seine-Maritime couvre la période 2015 à 2022, il porte sur 14 opérations pour un montant de subvention de 29,70 M€. 13 actions sont engagées pour 27,27 M€, soit un taux d'engagement de 91,81 % et les versements, d'un montant total de 24,43 M€, représentent un taux d'encaissement de 89,61 %.

Les négociations sont actuellement en cours de finalisation pour la prochaine contractualisation portant sur la période 2023/2027. Contrairement au contrat précédent, celui-ci devra inclure une partie de projets sous maîtrise d'ouvrage communale.

L'objectif est de pouvoir soumettre le contrat 2023/2027 au Conseil métropolitain de février 2023.

III – Régie de l'Assainissement

Les recettes de fonctionnement du budget de l'assainissement s'élèvent à 50,5 M€ soit 4,5% de plus qu'au BP 2022. Les dépenses s'établissent à 34 M€.

La redevance assainissement augmenterait de 3,5%, conformément aux demandes de l'Agence de l'eau dans le cadre du contrat pluriannuel conjoint et compte tenu de l'inflation.

La CAF brute s'établirait à 16,5 M€ dans ce projet de BP 2023.

Les nouvelles dépenses programmées en investissement pour 2023 augmentent de 17% par rapport à 2022 et s'établissent à 17,5M€. Parmi ces propositions d'inscriptions, 42 % sont gérées en AP / CP. Elles concernent principalement :

- La poursuite des travaux nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction des rejets directs dans les milieux naturels avec notamment la création de bassins de rétention (notamment le bassin de stockage de Cléon), le redimensionnement des réseaux et les travaux de mise en conformité des stations d'épuration.
- Des travaux de renouvellement / réhabilitation de conduites parfois en opportunité avec des projets d'infrastructure et d'aménagement (T5...) pour environ 6,6 M€.
- Divers travaux d'entretien, de réhabilitation et de renouvellement des équipements des stations de traitement pour 3 M€.
- La poursuite des études directrices sur les systèmes d'assainissement pour répondre aux enjeux du PLUi et de mise en conformité des stations avec la mise à jour du schéma directeur Emeraude.

L'encours de dette prévisionnel au 31/12 s'établirait à 19,4 M€ pour ce budget et la capacité de désendettement à fin 2022 à 1,17 années (contre 1,43 années en 2022).

IV – Régie de l'Eau

En fonctionnement, la progression des recettes (87,2 M€) de 2,4% est due, comme pour l'assainissement, à la poursuite de l'évolution progressive de 3,5% sur la part Métropole du prix de l'eau. Les dépenses quant à elle s'établissent à 73,9M€.

La CAF brute qui en découle s'établirait à 13,3 M€ dans ce projet de BP 2023, en baisse de 2,5M€ par rapport au BP 2022 du fait essentiellement de la hausse des coûts énergétiques.

Les dépenses programmées en investissement pour 2023 augmentent de 4,12% par rapport à 2022 et s'établissent à 20,3 M€. Parmi ces propositions, 65.5 % concernent des projets en AP / CP. A noter :

- Le renouvellement et le redimensionnement des réseaux d'eau potable pour 10 M€ en coordination avec les travaux de voirie ou d'infrastructures nécessaires au développement de la Métropole : Bihorel, Maromme, Saint Martin du Vivier, Saint Aubin Epinay, Rouen...
- Des travaux sur le réseau d'eau potable suite aux grands projets métropolitain 2 M€ (rue de Paris à Saint-Etienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen, RD3 à Petit-Couronne, RD7 à Cléon).
- Des travaux d'interconnexion pour 1,6 M€.
- La poursuite de l'équipement en compteurs radio afin d'en terminer le déploiement en 2024. Ce déploiement permet de simplifier et fiabiliser la relève des compteurs (pour le service et pour l'abonné) et de réduire les coûts d'exploitation.

- La mise à niveau des usines de production d'eau potable de la Chapelle (0,6 M€) et de la Jatte (renouvellement ultrafiltration pour 1,1 M€) et le renforcement des traitements au charbon actif (0,8 M€).
- Les travaux d'aménagement sur les réservoirs pour 1 M€.

Ces dépenses sont financées par l'autofinancement, des subventions pour 0,7 M€ et par un emprunt prévisionnel de 10,4 M€.

L'encours de dette prévisionnel au 31/12 s'établirait à 38,3 M€ et la capacité de désendettement à fin 2022 à 2,89 années (contre 2,49 années au BP 2022).

V – Régie Rouen Normandie Création

Le budget 2023 de la régie Rouen Normandie Création présente une CAF Brute de 576 246 €.

Ces dernières années, la Métropole a développé une chaîne immobilière complète de l'incubateur à l'hôtel d'entreprises pour favoriser la création puis consolider et pérenniser les entreprises sur le territoire. L'évolution de l'offre d'accompagnement de l'équipe au sein de Rouen Normandie Création permet de proposer une offre globale complète et complémentaire pour offrir à chaque porteur de projet la solution la plus efficiente au regard de leur projet.

Le taux d'occupation entre 2021 et 2022 reste stable (74 % de taux d'occupation).

La prévision de la facturation des entreprises hébergées en pépinière entre 2022 et 2023 reste identique. Concernant les hôtels, on remarque une hausse de 5.91 %. La conjoncture économique suite à la crise du COVID reste difficile. Les entreprises ont recours à la relocalisation à domicile pour réduire les charges et palier à la baisse de chiffres d'affaires et les porteurs de projet ont la crainte de se lancer dans une nouvelle activité dans une période d'incertitude.

Si l'année 2022 a été marquée par le retour d'une dynamique d'implantation de nouveaux projets, l'enjeu pour 2023 sera de maintenir cette tendance et d'accentuer l'apport de projets innovants.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles pour 2023 concernent notamment :

- Un projet d'étude prévu pour 30 000 € pour nous accompagner dans la modernisation de notre offre,
- La prévision des loyers et des provisions pour charges pour le site du Campus Santé ainsi qu'une enveloppe dédiée à l'acquisition d'un nouveau mobilier en adéquation avec l'ambition du site (50 000 €),
- La prise en compte de la régularisation des charges d'exploitation (tous les fluides) pour l'ensemble des sites,
- La communication avec un budget de 10 000 € et la modernisation du site internet budgétisée pour 22 800 €,
- L'acquisition d'un logiciel de gestion, de facturation et de statistiques.

Les investissements s'élèvent à 606K€ et concernent, sur les différents sites, la rénovation des bâtiments, l'amélioration de l'accueil, l'installation de bornes de recharge électrique pour les véhicules ou le renforcement du stationnement pour les vélos.

Le budget 2023 de la régie s'équilibre par une subvention du budget principal de 1,4 M€ qui reste stable par rapport à 2022.

IV – Régie Publique de l'énergie calorifique (réseaux de chaleur)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les nouvelles compétences de la Métropole comprennent les concessions de distribution d'électricité et de gaz ainsi que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbain. Ce budget couvre l'activité des réseaux de chaleur de la Métropole exploités en régie, avec le cas échéant des contrats de prestations.

La CAF brute prévisionnelle pour 2023 diminue de 43 % par rapport au BP 2022. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 40 % par rapport à l'exercice 2022 pour prendre en compte les dépenses d'exploitation suite aux travaux d'interconnexion Martainville et l'extension vers le quartier Saint Julien à Petit Quevilly. Les recettes de fonctionnement augmentent dans une moindre proportion ce qui dégrade la CAF.

Les dépenses d'investissement 2023 (1,5 M€) correspondent principalement au développement des réseaux : études pour l'extension du réseau sur la rive gauche et lancement d'un projet de création de réseau à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf notamment.

V – CONSOLIDATION DES 8 BUDGETS

Cette présentation du budget de l'exercice 2023 s'inscrit dans une volonté affirmée de préservation de la stabilité fiscale, en réalisant des efforts très importants sur la globalité des dépenses de fonctionnement tout en augmentant le niveau d'investissement réalisé, moteur de croissance et créateur d'emplois sur notre territoire métropolitain. En effet, le contexte aggravé avec l'apparition de la crise énergétique et inflationniste doit renforcer l'optimisation et l'adaptation des dépenses de fonctionnement dans un souci de sobriété pour permettre à la métropole de conserver des marges de manœuvres qui même limités sur 2023 répondront aux ambitions d'une politique d'investissement de haut niveau.

Au regard du budget prévisionnel 2023 :

- la CAF Brute s'établirait à 73,6 M€ pour les 8 budgets consolidés (87,8 M€ au BP 2022),
- les dépenses d'investissement de la Métropole atteindraient 309 M€ (soit une stabilité des inscriptions par rapport à 2022),
- la capacité de désendettement théorique (plafond) affiche une légère augmentation par rapport à l'exercice prévisionnel du BP 2022 (7,92 années contre 6,49 années en 2022) mais doit être relativisée si on prend en compte un taux de réalisation des dépenses d'investissement de 70 %, la capacité de désendettement serait de 6,7 années fin 2023.

En annexe : Tableaux de synthèse des dépenses et recettes réelles
(Fonctionnement et investissement)

BUDGET PRIMITIF 2023
Synthèse Budgétaire consolidée des 3 budgets
Budget Principal, des Transports et des Déchets Ménagers

	CA 2021	BP 2022	BP 2023
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	507 458 870,51	498 350 984,00	533 485 893,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	412 944 631,83	445 388 127,00	490 953 850,00
CAF Brute (c=a - b)	94 514 238,68	52 962 857,00	42 532 043,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	35 025 688,56	34 333 916,00	38 466 581,00
CAF Nette (e= c-d)	59 488 550,21	18 628 941,00	4 065 462,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)*	147 756 891,17	264 188 983,00	269 332 203,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)*	67 367 227,38	76 489 533,00	73 328 463,00
Avance SOMETRAR (g')	5 336 000,00	5 335 000,00	5 335 000,00
Remboursement de l'avance du budget de l'eau		0,00	
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e)	31 448 982,80	163 735 509,00	186 603 278,00

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE (hors reports et trésorerie)			
Encours au 01/01/2022			373 769 029,42
En-cours au 01/01/2023 (i)			369 824 302,97
En-cours théorique au 31/12/2023 (j = i + h - d)			515 920 999,97
En-cours dette / CAF brute théorique (k = j / c)	3,95	9,25	12,13
<i>En-cours dette / CAF brute théorique avec taux de réalisation de 70% des dépenses investis.</i>			<i>10,28</i>

BUDGET PRIMITIF 2023
Synthèse Budgétaire Régie de l'Assainissement
Budget Assainissement

	CA 2021	BP 2022	BP 2023
Total recettes réelles de fonctionnement (a)	52 438 990,92	48 061 461,00	50 516 048,00
Total dépenses réelles de fonctionnement (b)	30 701 968,88	30 687 137,00	34 016 117,00
CAF Brute (c=a - b)	21 737 022,04	17 374 324,00	16 499 931,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	2 974 703,95	3 443 200,00	2 944 900,00
CAF Nette (e = c - d)	18 762 318,09	13 931 124,00	13 555 031,00
Dépenses investissement (hors dette) (f)	14 838 132,37	14 886 605,00	17 503 421,00
Recettes investissement (hors dette) (g)	3 677 226,83	921 000,00	919 000,00
Mobilisation d'emprunts (h = f - g - e)	1 213 137,00	34 481,00	3 029 390,00

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE

(hors reports et trésorerie)

Encours au 01/01/2022			28 312 442,79
En-cours au 01/01/2023 (i)			19 266 330,95
En-cours théorique au 31/12/2023 (j = i + h - d)			19 350 820,95
En-cours dette / CAF brute théorique (k = j / c)	1,3	1,43	1,17

BUDGET PRIMITIF 2023
Synthèse Budgétaire Régie de l'Eau
Budget Eau

	CA 2021	BP 2022	BP 2023
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	87 101 395,01	83 726 794,00	87 235 477,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	70 073 251,47	67 967 255,00	73 983 221,00
CAF Brute (c=a - b)	17 028 143,54	15 759 539,00	13 252 256,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	4 513 144,78	4 583 000,00	4 030 000,00
CAF Nette (e= c-d+d')	12 514 998,76	11 176 539,00	9 222 256,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)*	16 592 245,97	19 534 301,00	20 338 903,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)*	1 852 720,85	932 000,00	685 000,00
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e)	0,00	7 425 762,00	10 431 647,00

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE

(hors reports et trésorerie)

Encours au 01/01/2022			36 435 792,18
En-cours au 01/01/2023 (i)			31 854 224,09
En-cours théorique au 31/12/2023 (j = i + h - d)			38 255 871,09
En -cours dette/ CAF brute théorique (k = j/c)	2,14	2,49	2,89

BUDGET PRIMITIF 2023
Synthèse Budgétaire
Régie Rouen Normandie Création

	CA 2021	BP 2022	BP 2023
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	2 019 123,07	2 741 010,00	3 073 589,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	1 973 273,10	2 395 170,00	2 497 343,00
CAF Brute (c=a - b)	45 849,97	345 840,00	576 246,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	0,00	0,00	0,00
CAF Nette (e= c-d+d')	45 849,97	345 840,00	576 246,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	386 602,93	375 840,00	606 246,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)	15 189,20	30 000,00	30 000,00
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e)	0,00	0,00	0,00

Subvention MRN 2021 491 691,96€ / 2022 1 457 621€

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE
(hors reports et trésorerie)

Encours au 01/01/2022			0,00
En-cours au 01/01/2023 (i)			0,00
En-cours théorique au 31/12/2023 (j = i + h - d)			0,00
En -cours dette/ CAF brute théorique (k = j/c)	0	0	0,00

BUDGET PRIMITIF 2023
Synthèse Budgétaire
Régie Publique de l'Energie Calorifique

	CA 2021	BP 2022	BP 2023
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	4 948 358,51	5 478 505,00	6 634 400,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	3 421 000,84	4 158 480,00	5 886 982,00
CAF Brute (c=a - b)	1 527 357,67	1 320 025,00	747 418,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	500 000,00	500 000,00	780 000,00
CAF Nette (e= c-d+d')	1 027 357,67	820 025,00	-32 582,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	1 180 603,67	7 944 481,00	1 477 527,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)	4 798,94	820 000,00	1 150 000,00
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e)	0,00	6 304 456,00	360 109,00

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE

(hors reports et trésorerie)

Encours au 01/01/2022		8 250 000,00	
En-cours au 01/01/2023 (i)		7 750 000,00	
En-cours théorique au 31/12/2023 (j = i + h - d)		7 330 109,00	
En -cours dette/ CAF brute théorique (k = j/c)	5,4	10,65	9,81

BUDGET PRIMITIF 2023
Synthèse Budgétaire Générale
Consolidation des 7 budgets

	CA 2021	BP 2022	BP 2023
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	653 185 784,85	637 174 979,00	679 513 428,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	518 333 172,95	549 412 394,00	605 905 534,00
CAF Brute (c=a - b)	134 852 611,90	87 762 585,00	73 607 894,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	43 013 537,29	42 860 116,00	46 221 481,00
CAF Nette (e= c-d)	91 839 074,61	44 902 469,00	27 386 413,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)*	180 754 476,11	306 930 210,00	309 258 300,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)*	72 917 163,20	79 192 533,00	76 112 463,00
Avance SOMETRAR (g')	5 336 000,00	5 335 000,00	5 335 000,00
Remboursement de l'avance du budget de l'eau			
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e-g')	32 662 119,80	177 500 208,00	200 424 424,00

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE (hors reports et trésorerie)			
Encours au 01/01/2022			446 767 264,39
En-cours au 01/01/2023 (i)			428 694 858,01
En-cours théorique au 31/12/2023 (j = i + h - d)			582 897 801,01
En -cours dette/ CAF brute théorique (k = j/c)	3,31	6,49	7,92
<i>En-cours dette / CAF brute théorique avec taux de réalisation de 70% des dépenses investis.</i>			6,66